

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20191216-011

du 16 décembre 2019

n°011

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (59) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, JM. TARDIF, A. PICHON, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISÉ, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

POUVOIRS (10) : 1. D. CHAINE donne pouvoir à JF DABILLY
2. M. FAVREAU donne pouvoir à D. TREMBLAIS
3. M. GODET donne pouvoir à Y. BOINOT
4. J. ROY donne pouvoir à A. PICHON
5. L. RABUSSIER donne à pouvoir JP ABELIN
6. J. DUMAS donne à pouvoir M. LAVRARD
7. T. BAUDIN donne pouvoir à J. MELQUIOND
8. M. MONTASSIER donne pouvoir à P. MIS
9. Y. GANIVELLE donne pouvoir à F. MÉRY
10. C. PIAULET donne pouvoir à B. SULLI

EXCUSES (13) : G. MICHAUD, P. BARAUDON, M. METAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, J-M. MAZAUD, B. MORIN, P. BIGOT, M-L. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT,

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Madame**Anne-Florence****BOURAT**

OBJET : École d'arts plastiques - Acceptation d'un don de douze œuvres émanant du Ministère de la Culture, pour la collection de l'artothèque .

Créé en mai 2010, le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé a pour projet artistique et culturel de :

- sensibiliser et accueillir les publics
- soutenir la création en relation avec les artistes (commande, production, exposition)
- mettre en place une politique éditoriale et de communication
- enrichir le fonds de l'artothèque
- mettre en oeuvre des actions de sensibilisation en direction des différentes composantes du public de l'école d'arts plastiques
- développer des résidences.

En 2019, l'artothèque de Grand Châtellerault rejoint l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA). Cette association créée pour rompre l'isolement des 40 artothèques implantées en France, a pour mission la recherche artistique, la diffusion et la médiation, mais aussi la formation des personnels et les problématiques juridiques liées au droit d'auteur.

Grâce à son adhésion à l'ADRA, l'artothèque de Grand Châtellerault a reçu un don de 12 œuvres d'une valeur totale de 18 000 € qui vont enrichir sa collection. Ce don est le fruit d'un appel à candidature d'artistes nationaux sur le thème « Quotidien » à l'initiative du Ministère de la Culture, du Centre National des Arts Plastiques (CNAP) en partenariat avec l'ADRA.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20191216-011

du 16 décembre 2019

n°011

page 2/2

* * * * *

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école d'arts plastiques de Châtellerault,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 3 mai 2010 créant le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé,

CONSIDERANT que l'artothèque a adhéré à l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA) le 27 juin 2019,

CONSIDERANT que suite à son adhésion à l'ADRA, l'artothèque a reçu un don de 12 oeuvres d'une valeur totale de 18 000 € qui vont enrichir sa collection,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter le don des 12 oeuvres (cf. Annexe 1) obtenu suite à un appel à candidature sur le thème « Quotidien » à l'initiative du Ministère de la Culture, du CNAP et en partenariat avec l'ADRA, afin qu'elles intègrent la collection de l'artothèque.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

